

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE
N° DNCMP/ 34 /F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DE 497,211 TONNES
DE FARINE DE MANIOC A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES
PENITENTIAIRES.

Date de Publication : ...09.../...08.../2023

Date d'ouverture des offres : ...29.../...08.../2023

1. Objet.

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de de 658 tonnes de farine de manioc à la DGAP.

2. Financement.

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024 : Achat des vivres et non vivres pour la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Le présent marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Tout soumissionnaire désirant soumettre son offre devra attester dans un acte d'engagement authentifié par le notaire de livrer au moins vingt pour cent (20 %) du stock de sa soumission dès la réception de la lettre de commande, conformément au modèle de la page 43 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Sous peine d'être rejeté, la farine de manioc à fournir doit être de très bonne qualité et emballée dans des sacs en bon état de **50 kg ou 100 kg/sac**. Elle doit être exempte de toute odeur et /ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que tout corps étrange, insecte ou autre micro-organisme vivant et saine pour la consommation humaine.

5. Spécifications techniques du produit à fournir

La farine de manioc à fournir doit être de très bonne qualité et emballé dans des sacs en bon état de **50 kg ou 100 kg/sac**. Elle doit être exempte de toute odeur et /ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que tout corps étrange, insecte ou autre micro-organisme vivant et saine pour la consommation humaine.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heures locales à l'adresse ci-après : Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le SAVONNIER, 2^{ème} Etage, Téléphone n° : 21 22 12 22 ou 22 27 93 01.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cent mille francs burundais (100 000FBU)** non remboursables dont **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n° CC 10 003 ouvert à la BRB et **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le CC10248 ouvert à la BRB au nom de la DGAP.

7. Délais d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de deux cent soixante-dix (270) jours et en trois tranches de nonante (90) jours chacune.

8. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la mieux disante non sous-estimée ni surestimée conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le 29 / 08 / 2023 à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture de **497,211 tonnes de farine de manioc** conformément au marché n° DNCMP/..... /F/2023-2024, à n'ouvrir qu'en séance publique du 29 / 08 / 2023 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le / / 2023 à 10 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

11. Délais de validité des offres.

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaire à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

Allotissement	Quantité en tonnes	Montant de la garantie de soumission en FBU
Lot 1	200	8 000 000
Lot 2	83,211	3 328 000
Lot 3	122	4 880 000
Lot 4	92	3 680 000

N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué de 4 lots de **497,211 tonnes de farine de manioc** de très bonne qualité.

N° de Lot	Quantité en tonnes	Prison bénéficiaire	Quantité en tonnes par prison
1	200	BUBANZA	19
		MPIMBA	181
2	83,211	RUMONGE	44,211
		BURURI	17
		RUTANA	19
		CRMCL DE RUMONGE	3
3	122	MURAMVYA	33
		GITEGA	56
		RUYIGI	30
		CRMCL DE RUYIGI	3
4	92	NGOZI HOMMES	60
		NGOZI FEMMES	9
		MUYINGA	23
TOTAL	497,211		497,211

NB : Le Soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. En outre, aucun Soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de soumission sur les deux autres lots.

Fait à Bujumbura, le 02 / 08 / 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES

